

COMMUNE DE LARNAGE

CONSEIL MUNICIPAL DU 22-07-2021

L'an deux mil vingt et un et le 22 juillet à 19h15 s'est réuni le conseil municipal de la commune de Larnage sous la présidence de Mr Gérard Roberton maire.

Etaient présents : Mr Roberton Gérard, Mr Cyril Laurent, Mme Belle Céline, Mme Morcel Emmanuelle, Mme Perrin Anne, Mme Gleyse Isabelle, Mme Durand Eliane, Mr Bouchardon Jean-Christophe, Mme Villot Aurélie, Mr Roudier Romain, Mme Buit Catherine, Mr Flandin Nicolas

Etaient absents : Mr Nodin Cyril a donné procuration à Mr Bouchardon JC
Mr Callet Cédric a donné procuration à Mme Aurélie Villot

Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle Morcel

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Nombre de votants : 15

Date de convocation : 06-07-2021

AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

1°-Recrutement d'un agent contractuel pour un accroissement temporaire d'activité

Suite au départ en retraite d'un agent, il est nécessaire de le remplacer. Suite à une réorganisation du fonctionnement périscolaire, un poste d'agent contractuel est créé pour une durée de 4 mois et d'une durée hebdomadaire de 29.31H. Passé ce délai, le poste sera maintenu ou réaménagé.

2°-Création d'un poste agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, un emploi d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles pour une durée hebdomadaire de 29.54h annualisé est créé. Il sera pourvu par Mme Bert Colette. Parallèlement le poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe sera supprimé.

3°-Rénovation logement école et choix des entreprises

Après analyse des offres, les entreprises choisies pour la rénovation du logement de l'école, sont les entreprises Blaise bâtiment, Mabboux, Dumaine S, et leader cuisiniste.

4°-Redevances pour occupation du domaine public et de l'électricité pour la pizzeria l'aparté.

Le prix de 4.30€ le mètre carré à l'année est fixé pour l'emplacement occupé, avec une surface utilisée de 35m2 plus 100€ de forfait pour l'électricité à l'année.

5°-demande de subvention auprès de la ligue de football amateur.

Une demande de subvention est adressée à la ligue de football amateur pour l'obtention d'une subvention, afin de contribuer au financement de l'éclairage du stade.

Questions diverses

A 20h, Mr le maire accueille Mr Marchand trésorier à St Vallier venu présenter une analyse financière de la commune. Document ci-joint.

Le Maire
Gérard Roberton